



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Jeunes

Réunion du : Mercredi 19 mars 2025

Présidence : M. MULLER Xavier

Présent(s) : MM BACHELET Alain – POGGI Louis (CD) – MANUELLI René – MANICACCI Jean - Mme GARDELLA Sandra (secrétaire)

Excusé(s) : MM CABELLA Hector – GUERBAA Joël - PINHEIRO José – BARILI Didier – BIANCONI Julien - BACHELET Alain – POGGI Louis (CD) – MANUELLI René – MANICACCI Jean - Mme GARDELLA Sandra (secrétaire)

Assiste (nt) :

1 – RAPPEL RÈGLEMENT PHASE FINALE U13

- Rappel du règlement sur la **QUALIFICATION** d'un joueur pour les phases finale U13.

Il est rappelé qu'un joueur ayant participé à l'une des **3 DERNIÈRES RENCONTRES** avec une équipe de niveau supérieur (U13 niveau supérieur ou U14), ne pourra pas participer à la phase finale d'une équipe qualifiée dans un niveau inférieur.

Le règlement pour le nombre de joueurs mutés et le nombre de joueurs U11 qualifiés reste le même qu'en championnat.

- *La CRJ contrôlera toutes les équipes le jour de la phase finale.*

Si une équipe n'est pas en règle, elle sera forfait sur ses matchs lors de la phase finale.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous rapprocher de la CRJ ou de la LCF.